



La personne humaine, les droits des femmes au Kasai Occidental

Journée scientifique organisée par l'U.K.A., en collaboration avec
La chaire Unesco de l'Université de Bergame et l'Association Vittorino Chizzolini
Le samedi 15 mars 2014

Rapport Narratif

Cette journée a regroupé des académiques, des politiques, des membres de la société civile et des étudiant(e)s. Les participants étaient au nombre de 138. Cette journée est la continuation du séminaire scientifique sur « La promotion des droits de l'homme, gage d'un développement durable » organisé à l'UKA du 28 au 30 octobre 2013 qui a souligné le lien entre les droits de l'homme et le développement durable.

Organisée au mois de mars dit « mois de la femme », la journée, sous la modération de la Professeure Joséphine Bitota, visait *in fine* de s'appesantir sur la situation des droits de la femme dans la Province du Kasai occidental. Une conférence sur la personne humaine jetait les bases générales pour élargir la réflexion, avant la conférence sur la situation des droits des femmes dans la Province.

Voici un bref résumé des conférences ainsi que des questions qui ont nourri le débat.

1. **Professeur Dr Philippe Malu Kanku**, Professeur de médecine interne à la Faculté de Médecine de l'U.K.A. et Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques médicales (ISTM) /. Sa conférence était intitulée : « *Le médecin et la personne humaine* ».

La science médicale s'occupe de la santé de l'organisme humain qui n'est pas un objet, mais plutôt un sujet investi de tous les droits.

Dans cet exposé, l'intervenant présente, dans leur réalité concrète, les cas de conscience et les conflits des devoirs auxquels les médecins sont confrontés lors de l'exercice de leur profession. Il insiste sur les lois concernant le respect de la personne humaine, dénonce les tortures et les procédés inhumains et définit les rapports médecin-malade et sa responsabilité face à la santé publique. Il aborde également l'épineuse question des recherches biomédicales sur le plan éthique.

Parmi les questions qui ont nourri le débat, retenons celles-ci :

- Le droit des malades exige le consentement de ceux-ci pour disposer de leur corps afin de faire la recherche, pourquoi ne pas s'en passer pour une personne condamnée ?

- Comment trouver le juste milieu entre le devoir du médecin et l'assistance du malade en danger pour les témoins de Jéhovah qui refusent la transfusion sanguine ou la vaccination ?

- Comment trouver le juste milieu entre le devoir du médecin et la recherche effrénée du lucre qui caractérise le médecin congolais aujourd'hui ?

2. Madame Gisèle Fuakuazo, Magistrate, Présidente du Tribunal pour enfants et Coordinatrice du Réseau pour la défense des droits des enfants et des femmes : « *Accès des femmes et filles ouest-kasaïennes à leurs droits. Obstacles et pistes de solution* ».

On a remarqué que les femmes et les filles ouest-kasaïennes n'acceptent pas facilement leurs droits à cause des coutumes et pratiques rétrogrades, mais encore vivantes dans nos milieux.

On a eu à identifier ces coutumes :

- La maltraitance des veuves ;
- Le mariage précoce ;
- Le mariage par essai ;
- Le mariage par rapt.

Il était question de faire des propositions concrètes pour mettre fin à ces coutumes par des lois. Les faits dont il est question sont avérés et vérifiables parce que, d'après le rapport national sur le genre de 2011, le Kasaï Occidental est la première province où les droits des femmes et des filles sont bafoués, alors que les statistiques révèlent le taux de 52 % des femmes contre 48 % des hommes.

Les questions on tourné autour des points suivants :

- Comment expliquer la maltraitance des veuves par les autres femmes ? Les femmes se disent toujours victimes alors qu'elles sont elles-mêmes bourreaux des autres.

- Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes, comment expliquer leur sous représentation en politique ? Comment expliquer que les femmes préfèrent voter pour les hommes ?

- Si l'on parle de l'égalité entre hommes et femmes, pourquoi ce sont les hommes qui continuent à verser la dot lors de tractations matrimoniales ?

La couverture médiatique de la journée était assurée par deux chaînes de Radio : Radio Diku Dietu et Radio Mariya. Ce qui a permis une large diffusion, notamment par rapport aux questions de société soulevées.